

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ALLIANZ ACTIF PRO : Votre contrat Multirisques Professionnel

Nouveau contrat n° 60908848
Produit 01062 S05

AGENT GENERAL

P PIQUET & M LE DANTEC

4 AVENUE DE KERANGUEN
56000 VANNES

SARL 361 DEGRE
1 RTE DE SAINT COLOMBIER
56250 ST NOLFF

Tél : 02.97.46.81.81

Fax : 02.97.46.81.88

N° ORIAS : 07019962 / 19007387

Int.: 556FD0

Références Client : 42635067

Pour vos sinistres, tél : 0978 978 000

Le présent contrat prend effet le 16/01/2020
Son échéance principale est fixée au 01 Janvier.

Risque

Vous déclarez :

- exercer l'activité professionnelle suivante :
DECORATEUR D'INTERIEUR SANS TRAVAUX DU BATIMENT

dont le chiffre d'affaires annuel HT est de 190000 EUR.

- être immatriculé au registre du commerce.
- que vos locaux professionnels d'une superficie développée de 15 m2 sont situés à l'adresse ci dessus.
- que vous agissez en qualité de Locataire partiel des locaux assurés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ALLIANZ ACTIF PRO : Votre contrat Multirisques Professionnel

Nouveau contrat n° 60908848

Produit 01062 S05

Garanties souscrites

(Selon les définitions des Dispositions Générales)

- Incendie et Evénements assimilés, Responsabilité Civile Incendie, Tempête, Grêle, Neige, Assistance,
à concurrence de 2000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels
- Dégâts des eaux, Responsabilité civile dégâts des eaux
à concurrence de 2000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels
- Vol / Vandalisme
à concurrence de 2000 EUR pour le contenu de vos locaux professionnels
- Bris des glaces à concurrence de5000 EUR
- Dommages électriques à concurrence de1000 EUR
- Bris de matériels électriques et/ou électroniques sans matériels
informatiques portables à concurrence de.....1500 EUR
- Attentats
- Catastrophes Naturelles
- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

Vous avez choisi :

- de souscrire une franchise générale "Dommages aux biens" de 380 EUR. Toutefois, si une franchise plus élevée figure aux Dispositions Générales ou mentionnées dans l'annexe Garanties "Complément Plus" ou dans toute autre annexe prévue aux présentes Dispositions Particulières, c'est cette dernière qui s'applique. Pour la garantie des Catastrophes Naturelles les franchises sont celles prévues dans le texte de la garantie figurant aux Dispositions Générales.

Si aucun sinistre (hors sinistre "Catastrophes naturelles") ne survient dans les deux premières années d'assurance, votre franchise sera diminuée de moitié après cette période.

Antécédents déclarés

Vous déclarez qu'au cours des 36 derniers mois précédant la souscription, vous n'avez pas fait l'objet :

- de sinistre mettant en jeu une garantie souscrite,
- d'une résiliation par un assureur pour sinistre(s),
- d'une résiliation par un assureur pour non paiement de cotisation.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ALLIANZ ACTIF PRO : Votre contrat Multirisques Professionnel

Nouveau contrat n° 60908848
Produit 01062 S05

Cotisation

L'indice de souscription est fixé à : 994,20

Cotisation annuelle : 732,96 EUR
(hors frais et taxes)

Cotisation annuelle TTC y compris frais et taxes : 819,02 EUR

Périodicité du paiement : mensuelle (par prélèvement le 05 de chaque mois)

Pour la période du 16/01/2020 au 31/03/2020, la cotisation TTC à payer est de 175,15 EUR, dont :

3,01 Euros de Catastrophes naturelles, 5,90 Euros de contribution au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions et 2,17 Euros pour la garantie "Défense pénale et recours suite à accident".

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ALLIANZ ACTIF PRO : Votre contrat Multirisques Professionnel

Nouveau contrat n° 60908848

Produit 01062 S05

Informations

Vous reconnaissez avoir été informé :

- que toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude dans vos déclarations peut entraîner les sanctions prévues aux Articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du code des assurances.

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz
" | _ | Oui" " | _ | Non"

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

- que pour toute réclamation relative au contrat, vous pouvez vous adresser à Allianz - Service Relations Clients - Case courrier BS - 20, place de Seine - 92086 Paris La Défense Cedex ou par fax au 01.30.68.72.51

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ALLIANZ ACTIF PRO : Votre contrat Multirisques Professionnel

Nouveau contrat n° 60908848

Produit 01062 S05

Informations (suite)

Vous reconnaissez avoir reçu, avec l'étude de besoins précédant la conclusion du contrat :

- Les Dispositions Générales Allianz Actif Pro référencées COM16199

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de deux mois au moins avant la date d'échéance principale.

Fait en 3 exemplaires à VANNES, le 13 Février 2020.

L'assureur

Le souscripteur